



Autorisation de sortie du territoire

Par Herza

Bonjour, je suis une femme divorcé, j'ai la garde des enfants et je voudrais partir en Espagne avec mon fils mineur qui ne porte pas le même nom que moi.

Ai-je besoin de l'autorisation du père en sachant qu'il n'y a aucunes interdiction de sortie.

Je vous remercie par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sauf si le jugement l'impose, vous n'avez pas d'autorisation à demander au père dès lors que ce voyage n'empiète pas sur la période de son DVH.

L'enfant doit voyager avec une pièce d'identité valide.

Apportez avec vous une preuve de votre lien de parenté.

Par yapasdequoi

Ce lien donne plus d'informations

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>]

Notamment :

L'AST doit être signée par le parent (titulaire de l'autorité parentale) qui signe le formulaire. L'AST n'a pas à être signée par les 2 parents.

Le pays visité peut avoir plus d'exigences, mais pas l'Espagne.

Par Herza

Merci beaucoup